

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Martinville tenue le lundi 14 février 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 233 rue Principale Est, à Martinville, à laquelle sont présents :

Mme Marie-Pierre Dubeau  
M. Sylvain Côté  
M. Gaby Côté

Mme Christiane Paquet  
M. Jonathan Henri  
Mme Patricia Gardner

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Michel-Henri Goyette.

Madame Julie Létourneau, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Étant donné les mesures sanitaires gouvernementales en vigueur, la réunion du conseil est diffusée par vidéoconférence aux membres du conseil.

Sylvain Côté, Gaby Côté, Patricia Gardner et Michel-Henri Goyette sont présents à la salle du conseil.

Marie-Pierre Dubeau, Christiane Paquet, Jonathan Henri et Julie Létourneau sont présents à la réunion par vidéoconférence.

#### ORDRE DU JOUR LUNDI 14 FÉVRIER 2022

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Période de questions
3. Visiteurs
4. Adoption de l'ordre du jour (modification, ajout et retrait)
5. Adoption des procès-verbaux
  - 5.1. Séance ordinaire du 10 janvier 2022
6. Suivi des affaires découlant du point no 5
7. Correspondance
8. Rapport des comités et délégués
  - 8.1. Rapport du maire
    - 8.1.1. Activités mensuelles
  - 8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs
    - 8.2.1. Rapport de l'inspecteur municipal
    - 8.2.2. Frais de déplacement des inspecteurs
  - 8.3. Sécurité publique
  - 8.4. Embellissement
  - 8.5. Famille et Aînés
  - 8.6. Voirie
  - 8.7. Urbanisme et Environnement
  - 8.8. Loisirs et Fond de développement
  - 8.9. Eau potable et Eaux usées
  - 8.10. Réseau Biblio et Culture
9. Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion)
  - 9.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-102 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus
10. Présentation et adoption des comptes
  - 10.1.1. Présentation des dépenses déjà autorisées, des dépenses incompressibles, des comptes à payer et des paiements directs
  - 10.1.2. Présentation des salaires et des frais de déplacements
11. Autres points à discuter
  - Affaires nouvelles

- 11.1. Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) Demande de dérogation mineure / Les Installations électriques R. Théberge Inc.
- 11.2. Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) Demande de dérogation mineure au 277 chemin Bulwer
- 11.3. Chambre de commerce et d'industrie / adhésion 2022
- 11.4. Proclamation des journées de la persévérance scolaire
- 11.5. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 138 100 \$ qui sera réalisé le 22 février 2022
  - 11.5.1 Adjudication de la soumission de billets
- 11.6. La Ressourcerie des frontières / entente de service de collecte, de transport et de traitement des encombrants et autres matières valorisables
- 11.7. MRC de Coaticook / Entente intermunicipale avec l'ensemble des municipalités locales pour l'instauration et la gestion d'un réseau d'écocentres permanents (l'un régional à Coaticook et l'autre satellite à Waterville) ;
- 11.8. Remplacement système de chauffage au Centre Saint-Martin
- 11.9. Proclamons la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2022
- 11.10. MRC de Coaticook / Les haltes paysagères
- 11.11. MRC - Quote-Part additionnelle Transport collectif de Coaticook
- 11.12. Journée contre l'homophobie (17 mai)
- 11.13. Camp Kionata / Rabais sur les inscriptions
- 11.14. Problème de consommation d'eau au 234 chemin Des Sables
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur Michel-Henri Goyette et ouvre la séance à 19 h 30 en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil et constate le quorum.

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

## 3. VISITEURS

Aucuns

20220201

## 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (modification, ajout et retrait)

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté**

**Appuyée par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié, en conformité avec le règlement numéro 2004-103.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

## 5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20220202

### 5.1. Séance ordinaire du 10 janvier 2022

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner**

**Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

- 6. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT N° 5**  
Information à venir pour l'installation de bornes électriques  
Programmation des travaux du printemps

20220203

**7. Correspondance**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la correspondance déposée le 14 février 2022.

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet  
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU D'autoriser la direction générale à procéder selon les politiques en vigueur et les directives du conseil pour la conservation ou la destruction des documents de correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**8. RAPPORT DES COMITÉS ET DÉLÉGUÉS**

**8.1. Rapport du maire**

8.1.1. Activités mensuelles

Monsieur le Maire informe les membres du conseil sur les différents comités où il siégera et les réunions auxquelles il a assisté.

**8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs  
Rapport de l'inspecteur municipal**

Monsieur Gilles Gendron, inspecteur en voirie, dépose le rapport de l'inspecteur municipal et en énonce les grandes lignes, notamment, l'asphaltage pour le printemps, la demande d'une compagnie pour effectuer le fauchage sur le bord des chemins, une demande pour le branchement d'aqueduc et des égouts sur le chemin Des Sables, la soumission de l'installation d'un nouveau système de chauffage au Centre Saint-Martin, problème d'utilisation d'eau intensive à cause d'un écoulement constant d'une toilette au 234 chemin Des Sables et le barrage qui a beaucoup de glace.

**8.2.1. Frais de déplacement des inspecteurs**

Aucun

**8.3. Sécurité publique**

Madame la conseillère Christiane Paquet informe les membres du conseil qu'il y a une réunion par vidéoconférence le 12 janvier dernier sur la sécurité publique. Il y aura un suivi pour l'émission des permis de feux qui pourraient se faire par la régie incendie et prévoir une activité avec le camion des pompiers dans la municipalité pour informer les citoyens et faire du recrutement. Madame Paquet a fait un survol du plan de sécurité civile de la municipalité et il y a lieu de faire une mise à jour suite aux dernières élections.

#### 8.4. **Embellissement**

Les lumières et les décorations pour les fêtes seront enlevés sous peu au Centre Saint-Martin.

#### 8.5. **Famille et Aînés**

Madame la conseillère Marie-Pierre Dubeau a assisté à une conférence sur les aînés en milieu rural concernant le « trottibus ». Madame Dubeau informe les membres du conseil qu'il y a des subventions disponibles pour des projets d'affaires pour les aînés.

#### 8.6. **Voirie**

Discuté dans le rapport de l'inspecteur.

#### 8.7. **Urbanisme et Environnement**

Aucun

#### 8.8. **Loisirs et Fond de développement**

La conseillère Patricia Gardner informe les membres du conseil que la Fête des Neiges aura lieu samedi le 26 février de 11hrs à 15hrs au Parc Des Sables avec plusieurs activités. Les rideaux de scène ont été changés au Centre Saint-Martin et des citoyens veulent acheter les anciens rideaux. Un mémo sera inscrit dans l'Info-Muni pour les gens intéressés à acheter les anciens rideaux. Demande au fonds Tillotson une demande sera déposée par la municipalité pour le paillis et une autre demande sera déposée par le Comité des Loisirs pour des jeux et accessoires. Madame Gardner demande à ce qu'il y est un Lac à l'épaule concernant une planification stratégique pour le fonds de développement de la municipalité et autres sujets.

#### 8.9. **Eau potable et eaux usées**

Discuté dans le rapport de l'inspecteur

#### 8.10. **Réseau Biblio et Culture**

Monsieur le conseiller Jonathan Henri informe les membres du conseil que la bibliothèque est à la recherche de bénévoles et qu'il y a une exposition sur des livres de coeurs durant tout le mois de février.

### 9. **Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion)**

20220204

#### 9.1. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-102 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus, abrogeant le règlement 2018-102**

La conseillère Patricia Gardner donne avis de motion et dépose le projet de règlement 2022-102 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus, abrogeant le règlement 2018-102.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

## 10. Présentation et adoption des comptes

20220205

### 10.1. Présentation des comptes à payer

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU D'accepter les dépenses incompressibles au montant de 13 184,34\$ et d'accepter les comptes à payer au montant de 41 313,75\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20220206

### 10.1.1. Présentation des salaires et frais de déplacements

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté  
Appuyée par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'entériner les versements des salaires nets pour le mois de janvier 2022 au montant de 9 627,57\$ et d'autoriser le versement des frais de déplacements au montant de 22,03\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

## 11. AUTRES POINTS À DISCUTER - AFFAIRES NOUVELLES

### 11. Autres points à discuter - Affaires nouvelles

20220207

### 11.1. Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) Demande de dérogation mineure / Les Installations électriques R. Théberge Inc.

ATTENDU QUE suite à la première consultation avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en novembre 2021, Les *Installations Électriques R. Théberge* (I.E.R.T) du 294, chemin des Sables, lot 5487419, resoumettent de nouveaux plans pour le projet d'agrandissement;

ATTENDU QUE la présente demande de dérogation mineure porte sur la largeur permise d'une des deux entrées charretières. Selon l'article 16.6.3 du règlement de zonage 2016-103, la largeur maximale de la partie carrossable d'une entrée commerciale est de 11 mètres. Les nouveaux plans soumis, propose une des deux entrées ayant une largeur de 32,62 mètres;

ATTENDU QUE Les nouveaux plans permettront également de bien séparer les aires de stationnement des employés versus les aires d'accès pour les livraisons/réceptions. L'impact sur le voisinage ne sera donc pas accentué par rapport aux plans proposés initialement;

ATTENDU QUE la dérogation mineure permettrait à I.E.R.T de présenter son projet d'agrandissement à la CPTAQ et demander l'aliénation d'une partie du lot 5 487 129, d'une superficie de 441 m<sup>2</sup>, située à droite du lot appartenant à I.E.R.T afin de réaliser le projet;

ATTENDU QUE les membres du comité CCU recommande d'accepter la demande de dérogation mineure;

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet  
Appuyé par le conseiller Jonathan Henri**

ET RÉSOLU D'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Les Installations électriques R. Théberge inc. qui permettra de présenter son projet d'agrandissement auprès de la CPTAQ et de demander l'aliénation d'une partie du lot 5 487 129, d'une superficie de 441 m<sup>2</sup>, située à droite du lot appartenant à I.E.R.T.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20220208

**11.2. Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) Demande de dérogation mineure au 277 chemin Bulwer**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par Monsieur Jean-François Clerson du 277, chemin Bulwer, lot 5 487 153;

ATTENDU QUE la demande est pour régulariser la construction de la bergerie qui a été construite en 2014. L'inspecteur de l'époque avait permis la construction de la bergerie et n'avait pas considéré l'article 6.1 du règlement de zonage 904-88 qui stipule que l'espace situé dans les marges avant doit être conservé libre de toute construction;

ATTENDU QUE selon la réglementation en vigueur actuellement, l'article 6.2.1 du règlement de zonage 2016-103, n'autorise toujours pas les constructions en cours avant. De plus, le bâtiment actuel est situé à 11,49 mètres et 11,75 mètres de la marge avant. La réglementation actuelle mentionne que la distance minimale de la marge avant à respecter est de 15 mètres alors que la distance minimale lors de la construction en 2014 était de 10 mètres;

ATTENDU QUE les membres du comité CCU recommandent d'accepter la demande de dérogation mineure;

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet  
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU D'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Monsieur Jean-François Clerson du 277, chemin Bulwer, lot 5 487 153.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**11.3. Chambre de commerce et d'industrie / adhésion 2022**

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette demande.

20220209

**11.4. Proclamation des journées de la persévérance scolaire**

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé, depuis 17 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE les élus de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont réitéré parmi les actions à prioriser pour la prochaine année, celle de contribuer à la persévérance scolaire, la réussite académique et la poursuite des études supérieures dans une optique de rehaussement des capacités personnelles, d'égalité des chances, et de recherche et d'occupation d'emplois de qualité;

CONSIDÉRANT QUE le Québec entier fait face à une crise sans précédent due à la pandémie de COVID-19 et que les impacts sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants sont nombreux, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'environ 20,7 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie organise, du 14 au 18 février 2022, la 13<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème *Merci d'être porteur de sens*. Cette édition 2022 sera l'occasion de remercier tous les acteurs qui contribuent à donner du sens au parcours scolaire des jeunes par leurs gestes, leurs mots, leurs conseils;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel, plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté  
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU DE PROCLAMER les 14, 15, 16, 17 et 18 février 2022 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité et s'engage à :

Appuyer le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier du développement pour ses communautés.

Encourager et féliciter publiquement les jeunes de la municipalité de Martinville pour leur persévérance scolaire.

Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui.

Afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible.

De faire parvenir une copie de cette résolution au Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**20220210**

**11.5. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 138 100 \$ qui sera réalisé le 22 février 2022**

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Martinville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 138 100 \$ qui sera réalisé le 22 février 2022, réparti comme suit :

**Règlements d'emprunts # 2016-113  
Pour un montant de 138 100 \$**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2016-113, la Municipalité de Martinville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet  
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner et résolu  
unanimentement**

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets,  
conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 22 février 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 février et le 22 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

**les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :**

**2023. 7 600 \$  
2024. 7 900 \$  
2025. 8 000 \$  
2026. 8 300 \$  
2027. 8 500 \$ (à payer en 2027)  
2027. 97 800 \$ (à renouveler)**

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2016-113 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 février 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20220211

**11.5.1 Adjudication de la soumission de billets.**

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	14 février 2022	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	22 février 2022
Montant :	138 100 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Martinville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 22 février 2022, au montant de 138 100 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 -CAISSE DESJARDINS DES VERTS-SOMMETS DE L'ESTRIE**

7 600 \$	3,07000 %	2023
7 900 \$	3,07000 %	2024
8 000 \$	3,07000 %	2025
8 300 \$	3,07000 %	2026
106 300 \$	3,07000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,07000 %

**2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

7 600 \$	1,50000 %	2023
7 900 \$	2,05000 %	2024
8 000 \$	2,35000 %	2025
8 300 \$	2,50000 %	2026
106 300 \$	2,80000 %	2027

Prix : 98,00600 Coût réel : 3,21669 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DES VERTS-SOMMETS DE L'ESTRIE est la plus avantageuse;

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet  
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner et résolu  
unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Martinville accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DES VERTS-SOMMETS DE L'ESTRIE pour son emprunt par billets en date du 22 février 2022 au montant de 138 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2016-113. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20220212

**11.6. La Ressourcerie des frontières / entente de service de collecte, de transport et de traitement des encombrants et autres matières valorisables**

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet  
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU D'autoriser la directrice générale, secrétaire-trésorière à signer l'entente de service de collecte, de transport et de traitement des encombrants et autres matières valorisables avec La Ressourcerie des frontières, tel que déposée le 2 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20220213

**11.7. MRC de Coaticook / Entente intermunicipale avec l'ensemble des municipalités locales pour l'instauration et la gestion d'un réseau d'écocentres permanents (l'un régional à Coaticook et l'autre satellite à Waterville) ;**

ATTENDU que la MRC de Coaticook offre un service d'écocentres occasionnels accessible à l'ensemble des citoyens désirant se départir de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et de résidus domestiques dangereux (RDD), et ce, depuis 2018 ;

ATTENDU que bien que ce soit un excellent service de proximité, celui-ci est restreint à quelques jours par année et comporte de nombreux enjeux, dont la sécurité et une popularité sans cesse grandissante surpassant la capacité d'accueil de plusieurs de ces infrastructures ;

ATTENDU que plusieurs demandes d'aide financière ont été adressées par la MRC pour l'instauration des écocentres régionaux ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2022-01-007, le Conseil de la MRC a confirmé sa volonté de s'engager dans le processus d'entente intermunicipale avec l'ensemble des municipalités locales pour l'instauration et la gestion d'un réseau d'écocentres permanents (l'un régional à Coaticook et l'autre satellite à Waterville) ;

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté  
Appuyé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

**IL EST RÉSOLU**

- de désigner la MRC de Coaticook comme l'organisme responsable du projet d'écocentres régionaux au niveau du MAMH ;
- d'autoriser la MRC de Coaticook à déposer à ce titre le projet dans le cadre de toute demande d'aide financière ;
- de poursuivre les pourparlers et les démarches devant mener à la signature d'une entente intermunicipale à cet effet, dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**11.8. Remplacement système de chauffage au Centre Saint-Martin**

Les membres du conseil ne donnent pas suite aux soumissions reçues et une demande pour la création d'un comité pour le Centre Saint-Martin est déposée.

**20220214**

**11.9. Proclamons la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2022**

CONSIDÉRANT que le 13 mars 2022 est la première Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT que le 13 mars 2020-date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19 – représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres lancent le 13 mars 2022 leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec offre au cours de la Campagne de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisables tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT que dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mental;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal du 14 février de la municipalité de Martinville proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite toutes et tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de votre municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**20220215**

**11.10. MRC de Coaticook /Les haltes paysagères**

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet  
Appuyé par le conseiller Jonathan Henri**

ET RÉSOLU D'autoriser la MRC de Coaticook à faire les démarches nécessaires afin d'installer une halte paysagère dans la municipalité de Martinville;

Que la contribution municipale s'élèverait à 5 000 \$ par municipalité qui proviendrait du Fonds des milieux de vie;

Que la municipalité doit prévoir un montant de 1250\$ supplémentaire pour l'ajout d'un stationnement, l'achat de la poubelle de tri sélectif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**20220216**

**11.11. MRC - Quote-Part additionnelle Transport collectif de Coaticook**

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau  
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'autoriser le paiement additionnel au montant approximatif de 300\$ pour le transport collectif de Coaticook.

Que ce montant additionnel soit autorisé pour l'année 2022 uniquement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**20220217**

**11.12. Journée contre l'homophobie (17 mai)**

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner  
Appuyé par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20220218

### 11.13. Camp Kionata / Rabais sur les inscriptions

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner  
Appuyé par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU de modifier la politique familiale afin d'accorder une aide financière pour les services d'animation estivale du Camp Kionata en sus de l'aide financière déjà accordée pour les services d'animation estivale :

- 2ième enfant - 25 % (du coût de l'inscription)
- 3ième enfant et les suivants - 30 % (du coût de l'inscription)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20220219

### 11.14. Problème de consommation d'eau excessive au 234 chemin Des Sables

ATTENDU que la municipalité rencontre très fréquemment un problème de consommation d'eau potable excessive dans le village et ce qui entraîne des alarmes à la station d'eau et un déploiement d'urgence des employés;

ATTENDU que suite à des recherches auprès des propriétés, il a été conclu qu'il y a un problème d'une toilette qui coule par fréquence au 234 chemin Des Sables et qui fait augmenter de façon drastique la consommation de l'eau potable;

ATTENDU que le propriétaire a été avisé verbalement à plusieurs reprises par l'inspecteur en voirie de remédier à la situation en lui suggérant de changer la toilette défectueuse;

ATTENDU que le propriétaire n'a pas fait les travaux nécessaire et que la municipalité se retrouve depuis des mois avec ce problème;

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté  
Appuyé par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU d'autoriser la direction générale à faire parvenir un avis écrit (en courrier recommandé) aux propriétaires du 234 chemin Des Sables les enjoignant de procéder aux travaux requis afin de régler le problème de surconsommation d'eau dans les quatre-vingt-dix jours de la réception de l'avis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

## **12. Période de questions**

Aucune question

20220220

## **13. Levée de la séance**

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté  
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

QUE la séance soit levée à 21 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

---

Julie Létourneau,  
directrice générale/secrétaire-trésorière

---

Michel-Henri Goyette, maire

"Je, Michel-Henri Goyette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal."